

■ Les personnels

Sapeurs-pompiers

Avec 1 260 professionnels et 4 260 volontaires, le Corps départemental des sapeurs-pompiers du Rhône compte un des effectifs les plus importants de France.

Personnels administratif, techniques et sociaux (PATS)

340 fonctionnaires territoriaux travaillent avec les sapeurs-pompiers : mécaniciens, secrétaires, informaticiens...
Les métiers sont variés !

■ Le traitement de l'alerte

Le CTA

Le centre de traitement de l'alerte reçoit tous les appels d'urgence **18** et **112**.
Il réalise le premier traitement des demandes d'intervention.



Le CODIS

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) gère l'activité opérationnelle, anticipe le déploiement des moyens et informe les autorités de l'évolution de la situation.



■ La formation

Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires participent régulièrement à des exercices, des manœuvres et des stages de formation ou maintien des acquis.

En 2011, l'École départementale des sapeurs-pompiers du Rhône a organisé 2 000 stages (soit un total de 43 000 journées-stagiaires).

■ Les spécialités opérationnelles

Il est parfois nécessaire de mettre en œuvre des compétences particulières lors de certaines interventions. C'est pourquoi certaines missions sont assurées par des sapeurs-pompiers spécialisés dans divers domaines au sein du SDIS du Rhône :

- Conduite
- Intervention en milieu confiné
- Intervention en milieu périlleux
- Sauvetage-déblaiement
- Sauvetage-aquatique
- Transmissions
- Feux de forêt
- Cynotechnie
- Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et explosif

■ L'anticipation

La prévention

Cette mission s'exerce principalement pour les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). Les sapeurs-pompiers du Rhône effectuent près de 3600 visites annuelles dans le cadre des commissions de sécurité. Les permis de construire et déclarations de travaux sont soumis à l'avis du SDIS.

La prévision

Elle regroupe l'ensemble des mesures propres à traiter un accident dès son origine et à permettre la mise en place logique, coordonnée et rapide des moyens et méthodes d'intervention destinés à y faire face, notamment grâce à :

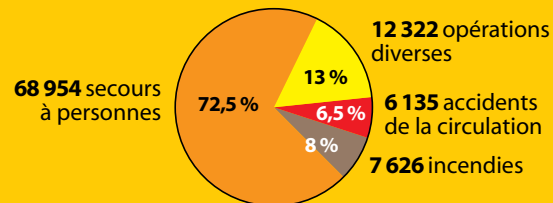
- la réalisation et au suivi du SDACR
- l'élaboration de plans d'intervention et de plans de secours (ORSEC PPI)
- le développement de nouvelles techniques et méthodes d'intervention.

■ Le SDIS du Rhône en chiffres

- **1 260** SPP (dont **169** médecins, infirmiers, pharmaciens, psychologues, vétérinaires au service de santé et de secours médical) et **4 260** SPV
- **340** PATS (personnels administratifs, techniques et sociaux)
- **860** jeunes sapeurs-pompiers (35 sections de JSP)
- **2 000** stages organisés par l'École départementale, soit **43 000** journées-stagiaires
- **124** casernes et 1 État-Major quadripolaire répartis sur 4 sites : Rabelais, Croix-Rousse, Saint-Priest et Villefranche
- **1 050** véhicules

L'activité opérationnelle en 2011

- **499 900** appels au CTA (18 et 112)
- **124 985** sorties de véhicules de secours
- **95 037** interventions soit **260 par jour** en moyenne



■ Contact

Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

17 rue Rabelais - 69421 Lyon CEDEX 03
Standard administratif : 04 72 84 37 18 - info@sdis69.fr

SDIS 69

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône



www.sdis69.fr

RHÔNE
SAPEURS-POMPIERS



Chaque département dispose d'un Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), comprenant un corps départemental de sapeurs-pompiers ainsi qu'un service de santé et de secours médical.

Le département

3 300 km² - 1 677 000 habitants - 293 communes

Les risques

Risques courants

Secours à victimes, incendies et accidents de transports routiers

Risques particuliers

Naturels

Mouvements de terrain, feux de végétation, inondations et phénomènes météorologiques.

Technologiques

Risques nucléaires, radiologiques, chimiques, bactériologiques et explosifs, transports de matières dangereuses, transports collectifs, établissements à risques.

Sociétaux

Rassemblements de foule, attentats, risques sanitaires et violences urbaines.

Les missions du SDIS

Le SDIS du Rhône est un établissement public chargé de :

- Prévenir et lutter contre les incendies
- Prévenir et évaluer les risques technologiques ou naturels
- Préparer les mesures de sauvegarde
- Organiser les moyens de secours
- Protéger les personnes, les biens et l'environnement
- Assurer les secours d'urgence aux victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation

Une autorité partagée

L'autorité opérationnelle

Le SDIS du Rhône est placé, pour emploi, sous l'autorité du maire et du préfet agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police.

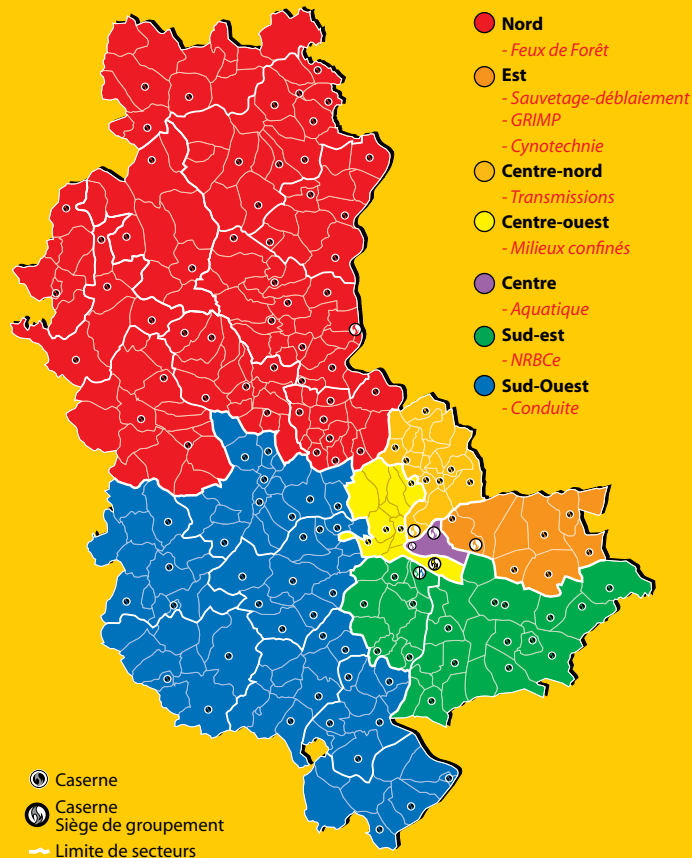
L'autorité administrative

La gestion du SDIS du Rhône est confiée à un conseil d'administration composé de 22 élus. Le président du Conseil général est président du Conseil d'administration du SDIS du Rhône.

Une organisation territoriale

Les groupements territoriaux

Le département est divisé en 7 « groupements territoriaux », comprenant 124 casernes. Ces dernières sont organisées en 23 centres d'incendie et de secours (CIS). Chaque groupement est en charge d'une spécialité opérationnelle.



Les moyens matériels

Infrastructures

Le patrimoine immobilier du SDIS 69 comprend : 124 casernes et 1 État-Major quadripartite répartis sur 4 sites : Rabelais, Croix-Rousse, Saint-Priest et Villefranche.

Véhicules

Le parc automobile comprend 1050 véhicules équipés (ambulances, échelles aériennes, véhicules de lutte contre l'incendie, d'interventions diverses, de commandement, de liaison et de logistique), ainsi que des remorques spécialisées.

Le budget

En 2012, le budget primitif du SDIS du Rhône s'élève à un total de **171,03 millions d'euros**.

Apports financiers (M€ = million d'euros)

Fonctionnement

Département du Rhône	97,35 M €
Communes et E.P.C.I.	35,92 M €
Remboursements de personnel	5,24 M €
Recettes liées au patrimoine (dont BEA)	4,42 M €
Interventions et prestations payantes	1,24 M €
Divers	1,03 M €

Investissement

Autofinancement	15,51 M €
Emprunts	5,30 M €
Dotations de l'État	4,58 M €
Produits de cessions (vente de biens ou de bâtiments)	0,00 M €
Fonds de concours des communes	0,44 M €

Dépenses (M€ = million d'euros)

Fonctionnement

Dépenses de personnels (salaires, formations, ...)	100,68 M €
Autres dépenses ordinaires	22,82 M €
Amortissements	14,50 M €
Virement à la section d'investissement	1,01 M €
Mouvements financiers	6,19 M €

Investissement

Bâtiments	6,79 M €
Informatique et transmissions	4,04 M €
Véhicules et matériels d'intervention	9,47 M €
Emprunts et dettes	1,96 M €
Autres matériels et divers	2,56 M €
Amortissement des subventions transférables	1,01 M €